



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

port de calais

Question écrite n° 11273

## Texte de la question

M. André Capet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation du port de Calais, premier port français de voyageurs et très important port de pêche, qui pourtant ne dispose plus de quartier maritime. Cette absence entraîne de nombreux contretemps pour les pêcheurs calaisiens contraints de se rendre à Boulogne-sur-Mer. Il lui demande si le rétablissement du quartier maritime de Calais est à l'étude.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement a pris la mesure des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de la réforme engagée pour les affaires maritimes par le décret du 19 février 1997. La circulaire qu'il a adressé le 2 avril 1998 aux préfets a précisé que le maintien, sur l'ensemble du littoral, d'un service de proximité au profit des différentes catégories d'usagers constitue un objectif essentiel. La direction interdépartementale du Pas-de-Calais et de la Somme redéfinit actuellement une organisation permettant de conforter ses services de proximité pour une meilleure définition de leurs attributions souvent enrichies de compétences générales ou spécialisées. A ce titre, l'établissement des affaires maritimes de Calais voit son importance renforcée. En premier lieu, il bénéficie par délocalisation de la direction interdépartementale de l'attribution des compétences relatives à la flotte de commerce rattachée à ce port et aux transports de passagers. Il sera également une permanence du centre de sécurité des navires de Dunkerque et deviendra un point d'accueil de la future unité littorale des affaires maritimes de Calais pour la surveillance des pêches, le contrôle du droit au travail maritime et les renseignements auprès de la population maritime. Ainsi progresse la constitution de ce pôle des affaires maritimes à Calais dont les moyens matériels et humains seront renforcés.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Capet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11273

**Rubrique :** Transports par eau

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 1998, page 1299

**Réponse publiée le :** 22 juin 1998, page 3443